

Karl MARX et Friedrich ENGELS (1875)

CRITIQUE des programmes de Gotha et d'Erfurt

EXTRAIT >>>

« Qu'est-ce que le « partage équitable » ¹ ?

« Les bourgeois ne soutiennent-ils pas que le partage actuel est « équitable » ? Et, en fait, sur la base du mode actuel de production, n'est-ce pas le seul partage « équitable » ? Les rapports économiques sont-ils réglés par des idées juridiques ou n'est-ce pas, à l'inverse, les rapports juridiques qui naissent des rapports économiques ? Les socialistes des sectes ² n'ont-ils pas, eux aussi, les conceptions les plus diverses de ce partage « équitable » ?

Pour savoir ce qu'il faut entendre en l'occurrence par cette expression creuse de « partage équitable », nous devons confronter le premier paragraphe avec celui-ci. Ce dernier suppose une société dans laquelle « les instruments de travail sont patrimoine commun et où le travail collectif est réglementé par la communauté », tandis que le premier paragraphe nous montre que « le produit appartient intégralement, par droit égal, à tous les membres de la société ».

« A tous les membres de la société » ? Même à ceux qui ne travaillent pas ? Que devient alors le « produit intégral du travail » ? - Aux seuls membres de la société qui travaillent ? Que devient alors le « droit égal » de tous les membres de la société ?

Mais « tous les membres de la société » et le « droit égal » ne sont manifestement que des façons de parler. Le fond consiste en ceci que, dans cette société communiste, chaque travailleur doit recevoir, à la mode lassallienne, un « produit intégral du travail ».

Si nous prenons d'abord le mot « produit du travail » (*Arbeitsertag*) dans

¹ Voir l'article critique d'Engels « Un salaire équitable pour une journée de travail équitable », dans l'ouvrage de Marx : *Salaire, prix et profit*, E. S. 1966, pp. 77-80.

² C'est-à-dire les saints-simoniens, fouriéristes, icariens, owenistes, etc. Dans la brochure, *les Prétendues scissions dans l'Internationale* (Londres, 1872), Marx a écrit : « La première phase de la lutte du prolétariat contre la bourgeoisie est marquée par le mouvement sectaire... Les sectes, leviers du mouvement à leur origine, lui font obstacle dès qu'il les dépasse... Enfin, c'est là l'enfance du mouvement prolétarien, comme l'astrologie et l'alchimie sont l'enfance de la science. »

le sens d'objet créé par le travail (*Produkt der Arbeit*), alors le produit du travail de la communauté, c'est « la *totalité du produit social* » (*das gesellschaftliche Gesamtprodukt*).

Là-dessus, il faut défalquer :

Premièrement : un fonds destiné au remplacement des moyens de production usagés ;

Deuxièmement une fraction supplémentaire pour accroître la production ;

Troisièmement un fond de réserve ou d'assurance contre les accidents, les perturbations dues à des phénomènes naturels, etc.

Ces défalcatons sur le « produit intégral du travail » sont une nécessité économique, dont l'importance sera déterminée en partie, compte tenu de l'état des moyens et des forces en jeu, à l'aide du calcul des probabilités ; en tout cas, elles ne peuvent être calculées en aucune manière sur la base de l'équité.

Reste l'autre partie du produit total, destinée à la consommation.

Mais avant de procéder à la répartition individuelle, il faut encore retrancher :

Premièrement : les frais généraux d'administration qui sont indépendants de la production.

Comparativement à ce qui se passe dans la société actuelle, cette fraction se trouve d'emblée réduite au maximum et elle décroît à mesure que se développe la société nouvelle.

Deuxièmement ce qui est destiné à satisfaire les besoins de la communauté écoles, installations sanitaires, etc.

Cette fraction gagne d'emblée en importance, comparativement à ce qui se passe dans la société actuelle, et cette importance s'accroît à mesure que se développe la société nouvelle.

Troisièmement : le fonds nécessaire à l'entretien de ceux qui sont incapables de travailler, etc., bref ce qui relève de ce qu'on nomme aujourd'hui l'assistance publique officielle.

C'est alors seulement que nous arrivons au seul « partage » que, sous l'influence de Lassalle et d'une façon bornée, le programme ait en vue, c'est-à-dire à cette fraction des objets de consommation qui est répartie individuellement entre les producteurs de la collectivité.

Le « produit intégral du travail » s'est déjà métamorphosé en sous-main en « produit partiel », bien que ce qui est enlevé au producteur, en tant qu'individu, il le retrouve directement ou indirectement, en tant que membre de la société.

De même que le terme de « produit intégral du travail » s'est évanoui, de même nous allons voir s'évanouir celui de « produit du travail » en général.

Au sein d'un ordre social communautaire, fondé sur la propriété commune des moyens de production, les producteurs n'échangent pas leurs produits ; de même, le travail incorporé dans des produits n'apparaît pas davantage ici *comme valeur* de ces produits, comme une qualité réelle possédée par eux, puisque désormais, au rebours de ce qui se passe dans la société capitaliste, ce n'est plus par la voie d'un détour, mais directement, que les travaux de l'individu deviennent partie intégrante du travail de la communauté. L'expression : « produit du travail », condamnable même aujourd'hui à cause de son ambiguïté, perd ainsi toute signification.

Ce à quoi nous avons affaire ici, c'est à une société communiste non pas telle qu'elle s'est *développée* sur les bases qui lui sont propres, mais au contraire, telle qu'elle vient de *sortir* de la société capitaliste ; une société par conséquent, qui, sous tous les rapports, économique, moral, intellectuel, porte encore les stigmates de l'ancienne société des flancs de laquelle elle est issue³. Le producteur reçoit donc individuellement - les défalcations une fois faites - l'équivalent exact de ce qu'il a donné à la société. Ce qu'il lui a donné, c'est son *quantum* individuel de travail. Par exemple, la journée sociale de travail représente la somme des heures de travail individuel ; le temps de travail individuel de chaque producteur est

³ Voir les commentaires très importants sur les deux phases de la société capitaliste dans *L'État et la révolution*, de Lénine, Oeuvres complètes, tome 25, Éditions sociales. 1957, p. 45 et suiv.

la portion qu'il a fournie de la journée sociale de travail, la part qu'il y a prise. Il reçoit de la société un bon constatant qu'il a fourni tant de travail (défalcation faite du travail effectué pour les fonds collectifs) et, avec ce bon, il retire des stocks sociaux d'objets de consommation autant que coûte une quantité égale de son travail. Le même *quantum* de travail qu'il a fourni à la société sous une forme, il le reçoit d'elle, en retour, sous une autre forme ⁴.

C'est manifestement ici le même principe que celui qui règle l'échange des marchandises pour autant qu'il est échange de valeurs égales. Le fond et la forme diffèrent parce que, les conditions étant différentes, nul ne peut rien fournir d'autre que son travail et que, par ailleurs, rien ne peut entrer dans la propriété de l'individu que des objets de consommation individuelle. Mais pour ce qui est du partage de ces objets entre producteurs pris individuellement, le principe directeur est le même que pour l'échange de marchandises équivalentes : une même quantité de travail sous une forme s'échange contre une même quantité de travail sous une autre forme.

Le droit *égal* est donc toujours ici, dans son principe... le *droit bourgeois*, bien que principe et pratique ne s'y prennent plus aux cheveux, tandis qu'aujourd'hui l'échange d'équivalents n'existe pour les marchandises *qu'en moyenne* et non dans le cas individuel.

En dépit de ce progrès, le *droit égal* reste toujours grevé d'une limite bourgeoise. Le droit du producteur est *proportionnel* au travail qu'il a fourni ; l'égalité consiste ici dans **l'emploi [du travail]** comme *unité de mesure commune*.

NDTML >>>[« Das Recht der Produzenten ist ihren Arbeitslieferungen proportionell; die Gleichheit besteht darin, daß an gleichem Maßstab, der Arbeit, gemessen wird. »

>>>littéralement >>>

« Le droit des producteurs est proportionnel à leur quantité de travail fourni ; l'égalité consiste à être mesuré à la même échelle, le travail »]

⁴ Marx nous a déjà donné une fois le tableau d'une société communiste dans laquelle « le temps de travail joue un double rôle » : « D'un côté, sa distribution dans la société règle le rapport exact des diverses fonctions aux divers besoins ; de l'autre, il mesure la part individuelle de chaque producteur dans le travail commun et en même temps la portion qui lui revient dans la partie du produit commun réservée à la consommation. » (*Le Capital*, tome I. p. 90).

Mais un individu l'emporte physiquement ou moralement sur un autre, il fournit donc dans le même temps plus de travail ou peut travailler plus de temps ; et pour que le travail puisse servir de mesure, il faut déterminer sa durée ou son intensité, sinon il cesserait d'être unité. Ce droit *égal* est un droit inégal pour un travail inégal. Il ne reconnaît aucune distinction de classe, parce que tout homme n'est qu'un travailleur comme un autre ; mais il reconnaît tacitement l'inégalité des dons individuels et, par suite, de la capacité de rendement comme des privilèges naturels. *C'est donc, dans sa teneur, un droit fondé sur l'inégalité, comme tout droit.* Le droit par sa nature ne peut consister que dans l'emploi d'une même unité de mesure ; mais les individus inégaux (et ce ne seraient pas des individus distincts, s'ils n'étaient pas inégaux) ne sont mesurables d'après une unité commune qu'autant qu'on les considère d'un même point de vue, qu'on ne les saisit que sous un aspect *déterminé*, par exemple, dans le cas présent, qu'on ne les considère *que comme travailleurs* et rien de plus, et que l'on fait abstraction de tout le reste. D'autre part : un ouvrier est marié, l'autre non ; l'un a plus d'enfants que l'autre, etc., etc. A égalité de travail et par conséquent, à égalité de participation au fonds social de consommation, l'un reçoit donc effectivement plus que l'autre, l'un est plus riche que l'autre, etc. Pour éviter tous ces inconvénients, le droit devrait être non pas égal, mais inégal.

Mais ces défauts sont inévitables dans la première phase de la société communiste, telle qu'elle vient de sortir de la société capitaliste, après un long et douloureux enfantement. Le droit ne peut jamais être plus élevé que l'état économique de la société et que le degré de civilisation qui y correspond.

Dans une phase supérieure de la société communiste, quand auront disparu l'asservissante subordination des individus à la division du travail et, avec elle, l'opposition entre le travail intellectuel et le travail manuel ; quand le travail ne sera pas seulement un moyen de vivre, mais deviendra lui-même le premier besoin vital ; quand, avec le développement multiple des individus, les forces productives se seront accrues elles aussi et que toutes les sources de la richesse collective jailliront avec abondance, alors seulement l'horizon borné du droit bourgeois pourra être définitivement dépassé et la société pourra écrire sur ses drapeaux : « De chacun selon ses capacités, à chacun selon ses besoins ! »

Je me suis particulièrement étendu sur le « produit intégral du travail », ainsi que sur le « droit égal », le « partage équitable », afin de montrer combien criminelle est l'entreprise de ceux qui, d'une part, veulent imposer derechef à notre Parti, comme des dogmes, des conceptions qui ont signifié quelque chose à une certaine époque, mais ne sont plus aujourd'hui qu'une phraséologie désuète, et d'autre part, faussent la conception réaliste inculquée à grand'peine au Parti, mais aujourd'hui bien enracinée en lui, et cela à l'aide des fariboles d'une idéologie juridique ou autre, si familières aux démocrates et aux socialistes français.

Abstraction faite de ce qui vient d'être dit, c'était de toute façon une erreur que de faire tant de cas de ce qu'on nomme le partage, et de mettre sur lui l'accent.

A toute époque, la répartition des objets de consommation n'est que la conséquence de la manière dont sont distribuées les conditions de la production elles-mêmes. Mais cette distribution est un caractère du mode de production lui-même. Le mode de production capitaliste, par exemple, consiste en ceci que les conditions matérielles de production⁵ sont attribuées aux non-travailleurs sous forme de propriété capitaliste et de propriété foncière, tandis que la masse ne possède que les conditions personnelles de production : la force de travail. Si les éléments de la production sont distribués de la sorte, la répartition actuelle des objets de consommation s'ensuit d'elle-même. Que les conditions matérielles de la production soient la propriété collective des travailleurs eux-mêmes, une répartition des objets de consommation différente de celle d'aujourd'hui s'ensuivra pareillement. Le socialisme vulgaire (et par lui, à son tour, une fraction de la démocratie) a hérité des économistes bourgeois l'habitude de considérer et de traiter la répartition comme une chose indépendante du mode de production et de représenter pour cette raison le socialisme comme tournant essentiellement autour de la répartition. Les rapports réels ayant été depuis longtemps élucidés, à quoi bon revenir en arrière ? »

http://classiques.uqac.ca/classiques/Engels_Marx/critique_progr_gotha/critique_progr_gotha.html

5

C'est-à-dire les instruments de production (terre, bâtiments, outillage, etc).